



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 3 octobre 2024 - Délibération n° 2024-078

### INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur André Croguennec.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

**- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Soazig Ruiz.

#### **Rapport de Pascal Duchêne, Maire.**

*Par courrier du 19 juin 2024, Monsieur Nicolas Régis a informé Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de sa fonction de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire a acté cette démission le 19 juin 2024 et en a informé Monsieur le Préfet. Celle-ci est donc devenue effective à cette date.*

*L'article L. 270 du Code Électoral stipule que "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit [...]".*

*Par conséquent, Monsieur Sébastien Langlo, candidat suivant sur la liste "Redon Demain", a été appelé à remplacer Monsieur Nicolas Régis.*

*Par mail du 30 juin 2024, Monsieur Sébastien Langlo a présenté sa démission de sa fonction de Conseiller Municipal, que Monsieur le Maire a actée le 1<sup>er</sup> juillet 2024 selon les modalités susmentionnées.*

Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le - 9 OCT. 2024  
ID : 035-213502362-20241003-SG2024\_393-DE

*Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral précité, Madame Anne Mainguet-Grall, candidate suivante sur la même liste, a été sollicitée pour remplacer Monsieur Sébastien Langlo, en tant que Conseillère Municipale.*

*Par courrier du 28 juillet 2024, Madame Anne Mainguet-Grall a présenté sa démission de sa fonction de Conseillère Municipale, que Monsieur le Maire a actée le 31 juillet 2024 selon les modalités susmentionnées.*

*Par conséquent, Monsieur Johann Sauvage, candidat suivant sur la liste "Redon Demain", a été appelé à remplacer Madame Anne Mainguet-Grall.*

*Par courrier du 6 août 2024, Monsieur Johann Sauvage a présenté sa démission de sa fonction de Conseiller Municipal, que Monsieur le Maire a actée le 7 août 2024 toujours selon les mêmes modalités.*

*Ainsi Madame Catherine Sorin, candidate suivante sur la même liste, a été sollicitée pour remplacer Monsieur Johann Sauvage, en tant que Conseillère Municipale.*

*Elle est donc installée officiellement dans ses fonctions de Conseillère Municipale lors de cette séance du 3 octobre 2024.*

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
**Soazig Ruiz**  
Conseillère Municipale

Mis en ligne le - 9 OCT. 2024

## PROCÈS-VERBAL

### *d'installation d'une conseillère municipale*

-----  
Dressé en double exemplaires.

Nombre de membres  
dont le Conseil doit être  
composé : 29

Nombre de conseillers  
en exercice : 29

Nombre de conseillers  
qui assistent à la  
séance : 24.

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

1- Pascal Duchêne	12- Jean-Marie Pichon	23 - Stéphanie Brault
2- Louis Le Coz	13- Mickaël Jouan	24 - Catherine Sorin
3- Marc Droguet	14- Delphine Penot	25 - /
4 - Géraldine Denigot	15- Stéphane Lefebvre	26 - /
5- Anne-Cécile Hurtel	16 - Soazig Ruiz	27 - /
6- Benoit Quélard	17 - Valentin Perré	28 - /
7- Karen Lanson	18 - Alain Sevestre	29 - /
8- Maria Torlay	19 - Martine Évain	
9- André Croguennec	20 - Thomas Maréchal	
10- Jean-Luc Guillaume	21 - Loïc L'Haridon	
11- Sylvie Massicot	22 - Mangala Tual	

Absents : Françoise Fouchet, Lionel Remande, Jacques Carpentier, Rola Abi Fadel, Anaïs Cadoret.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire, qui a déclaré installer :

- Madame Catherine Sorin

dans sa fonction de Conseillère Municipale.

Le Maire  
Pascal Duchêne

La Conseillère Municipale  
Catherine Sorin

